



## Assurance invalidite et dece

Par **gasperitsch**, le **25/08/2008** à **11:09**

suite a l'achat du maison en 1997, je suis tomber malade en 2001, l'assurance a pris en charge mes traites de maison jusqu'a 2007, ne pouvant plus reprendre mon travail, mon employeur ma mis en retraite pour invalidite , qui doit reprendre le payement de ces traites l'assurance ou moi  
merci par avance de votre reponse

Par **Tisuisse**, le **25/08/2008** à **13:35**

Que dit votre contrat d'assurances liés à l'emprunt pour l'achat de votre maison sur la prise en charge des mensualités lors d'une invalidité ?